

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA SCIENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
UNIVERSITÉ KAZAKHE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES LANGUES DU MONDE
ABYLAÏ KHAN**

FACULTÉ PÉDAGOGIQUE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Projet individuel en deuxième langue étrangère (la langue française)

THÈME: Type de famille

Karlygash,

VÉRIFIER:

Nurmaganbet

Kazhygalieva Gulnaz

Almaty, 2015

Introduction

La famille est un groupe solidaire d'appartenance, composé de ceux qui vont devoir m'aider sans réfléchir ni calculer. De nos jours, il n'y a plus un seul modèle familiale, mais plusieurs. Au-delà de la famille dite traditionnelle ou nucléaire (qui était le modèle de référence d'autrefois), existent, par exemple, la famille décomposée, la famille recomposée, la famille monoparentale, les couples unis par le PACS, l'union libre (ou cohabitation), la famille polygame, la famille homosexuelle, la famille d'adoption, la famille d'accueil... Les appellations apparaissent à mesure que de nouvelles structures familiales surgissent.

Les divers types de famille

Les familles nucléaires.



La famille d'un couple d'adultes sans enfants

Les familles monoparentales.

Les familles homoparentales

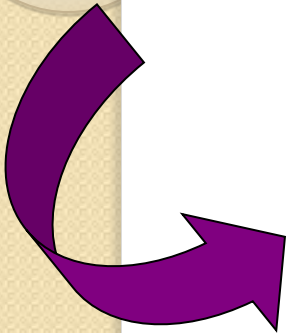
Les familles recomposées

Les familles nucléaires

Les familles nucléaires sont les familles dites traditionnelles ; elles sont composées des parents –mariés- élevant leurs enfants sous le même toit. C'est une famille qui n'est ni monoparentales, ni recomposée. La famille nucléaire a longtemps été LE modèle familial traditionnel et il est encore le plus répandu en France et en Europe.



Les familles monoparentales



En France, une famille sur cinq est une famille monoparentale. Les chiffres sont spectaculaires et en disent long sur l'évolution du couple. Les familles monoparentales représentent aujourd'hui près de 20 % des ménages avec enfant de moins de 25 ans, selon une étude du Centre d'études de l'emploi (CEE). Soit environ 1 famille sur 5. En un peu moins de 40 ans, le nombre de familles monoparentales a plus que doublé. Lors du recensement de 1999, elles étaient 1,5 million (16,7 % des ménages avec enfant) contre 680 000 en 1962. Le début des années 1980 a marqué une accélération du phénomène, avec une proportion de 10,2 % des ménages avec enfant de moins de 25 ans en 1982.

Les familles recomposées :

Une famille recomposée est une famille composée d'une famille monoparentale divorcée et remariée avec une autre famille monoparentale : ainsi ces familles sont composées de parents, beaux parents, frères, sœurs, demi frères, demi sœurs et on en passe.

En 2006 en France, près de 1,2 million de jeunes de moins de 18 ans, soit près de 9% de cette tranche d'âge, vivaient dans quelque 600.000 familles recomposées.

Selon l'Institut national de la statistique, sur les 3,3 millions d'enfants ne vivant plus avec leurs deux parents, dans la plupart des cas à la suite d'une séparation des parents, la plupart vivent avec un seul parent qui n'a pas de nouveau conjoint : 2,2 millions d'enfants vivent ainsi au sein d'une famille monoparentale, dont 1,9 million vivent avec leur mère et 300.000 avec leur père.

Les familles homoparentales

Plusieurs d'entre nous connaissons différents types de familles. Les plus connus sont probablement la famille nucléaire, recomposée ou monoparentale, mais depuis quelque temps, nous entendons parler de la famille homoparentale.

L'homoparentalité désigne le lien de droit ou de fait qui lie un ou des enfants à un couple homosexuel. On parle de famille homoparentale lorsqu'un enfant vit avec deux parents de même sexe. Généralement, il est né d'une relation hétérosexuelle antérieure de l'un des conjoints. Mais il peut aussi avoir été conçu par insémination artificielle ou adopté (bien qu'en France, l'adoption est interdite aux couples homosexuels mais elle est en revanche autorisée pour les célibataires (aujourd'hui seuls 13 pays sur 226 accordent le droit d'adopter aux couples homosexuels)).

Aujourd'hui, on estime que 30 000 à 50 000 enfants sont élevés dans une famille homoparentale.

Le facteur le plus influent sur la progression de la recomposition familiale est l'augmentation du nombre de divorces. A la suite de ceux-ci, de nombreuses personnes font véritablement le choix de ne pas s'inscrire dans une nouvelle relation, d'autres décident de faire ce choix mais refusent de se mettre en ménage avec leur nouveau compagnon et parmi celles-ci, certaines ont décidé d'attendre le départ des enfants du foyer pour procéder à cet emménagement (après cette installation et avant que le couple ne se pacse ou ne se marie, on parle d'union-libre). Cette évolution fut continuellement croissante entre les années 1960 et 2007. Le tableau statistique présenté ci-dessous témoigne de ce phénomène qui semble commencer à se résorber.

Divorces

Année du jugement	Divorces prononcés (en milliers)	Divorces pour 1000 couples mariés
1960	30,2	2,9
1970	38,9	3,3
1980	81,2	6,3
1990	105,8	8,4
2000	114,0	9,3
2007 (r)	131,3	10,8
2008	129,4	10,6
2009	127,6	10,6

r : données révisées.

Champ : France métropolitaine.

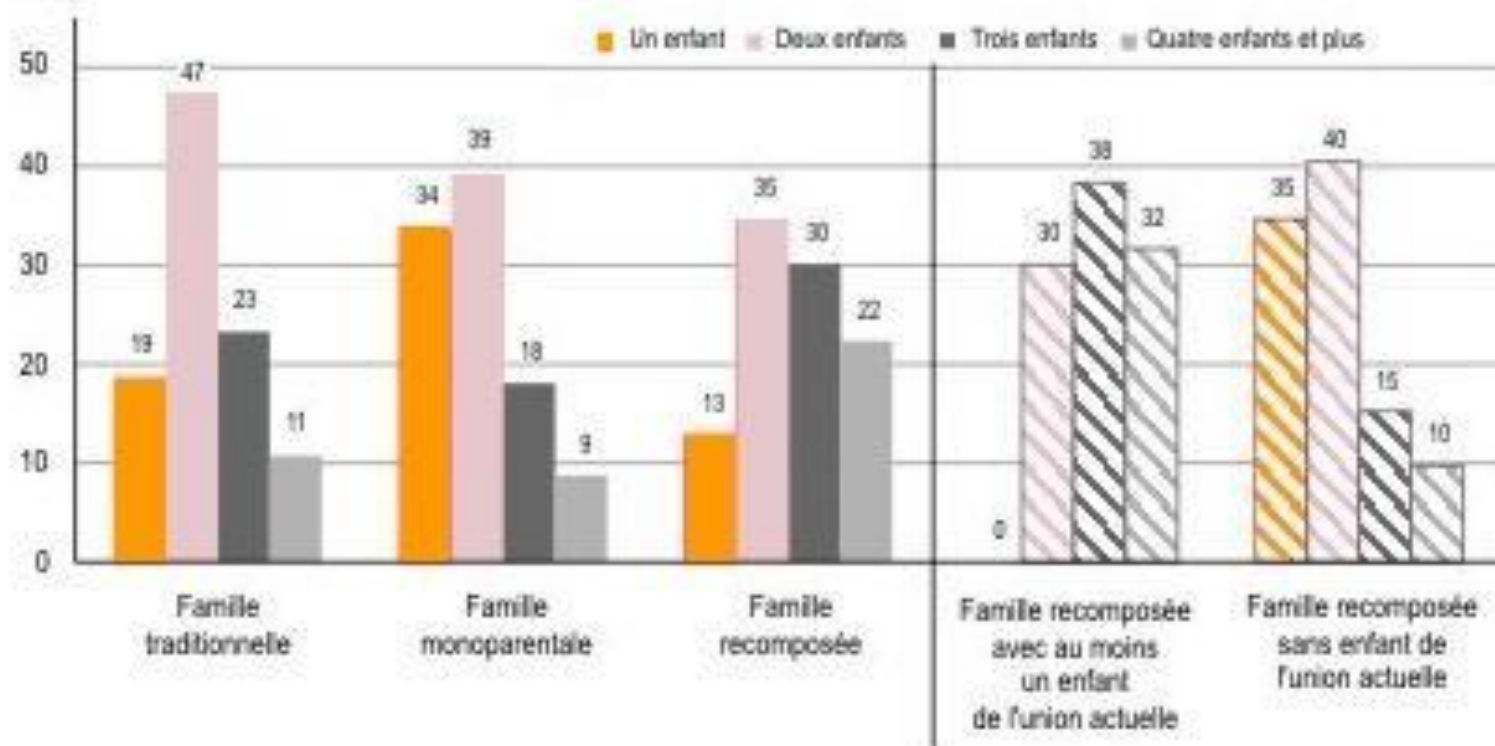
Sources : ministère de la Justice ; Insee.

Dans ce type de famille, les enfants sont généralement peu nombreux: seuls 15% des familles monoparentales sont des familles d'au moins trois enfants. Aussi, plus de la moitié de ces familles n'incluent qu'un enfant. (Le tableau présenté ci-après fait la comparaison entre le nombre d'enfants dans les familles monoparentales et celui dans les familles dans lesquelles il y a deux parents.) Cette spécificité peut être expliquée par le fait que les couples aient tendance à se séparer de plus en plus précocement: 26% des femmes nées entre 1960 et 1964 et seulement 12% de celles nées entre 1945 et 1950 avaient rompu leur première union avant l'âge de 35 ans.

	Familles monoparentales	Couples avec enfants
Nombre de familles	16 840	71 542
Nombre d'enfants de moins de 25 ans	25 938	123 353
Familles selon le nombre d'enfants (en %)		
1 enfant	60	46
2 enfants	30	41
3 enfants	8	11
4 enfants ou plus	3	3

Graphique 2 - Dans les familles recomposées, un enfant sur deux vit dans une famille de trois enfants et plus

en %



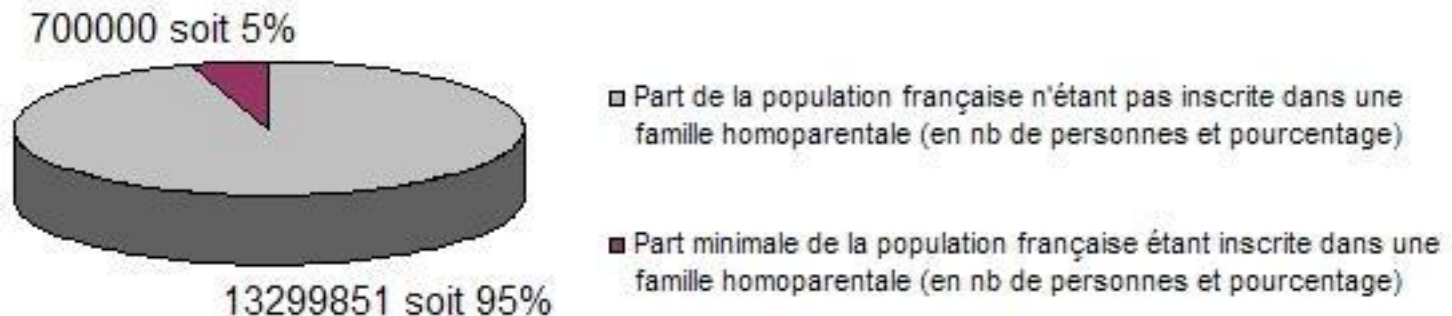
Lecture : parmi les enfants de moins de 18 ans qui vivent dans une famille traditionnelle, 19 % vivent dans une famille qui comporte un enfant.

Champ : enfants âgés de 0 à 17 ans vivant en France métropolitaine. Il n'y a pas de limite d'âge sur les frères et sœurs.

Source : Insee, moyenne annuelle des enquêtes Emploi de 2004 à 2007.

Le dernier type de famille dit nouveau est la famille homoparentale. Cette structure familiale est la plus illégitime, tellement illégitime qu'elle n'existe pas aux yeux de l'INSEE qui ne procède à aucune recherche statistique sur celle-ci. Sans données de cet Institut national, il est très difficile de déterminer la proportion exacte de la population française dans cette situation familiale. On ne peut donc qu'extrapoler en utilisant de très larges fourchettes: aujourd'hui, en France, il y aurait entre 100 000 et 700 000 personnes homosexuelles dans une situation d'homoparentalité ce qui signifie que les enfants de ces familles seraient au moins 100 000. Les deux graphiques présentés ci-dessous permettent de se faire une idée de cette proportion grâce aux limites de la fourchette:

Part maximale de la population en situation d'homoparentalité par rapport à l'ensemble de la population française en 2010



Types de divorces en France

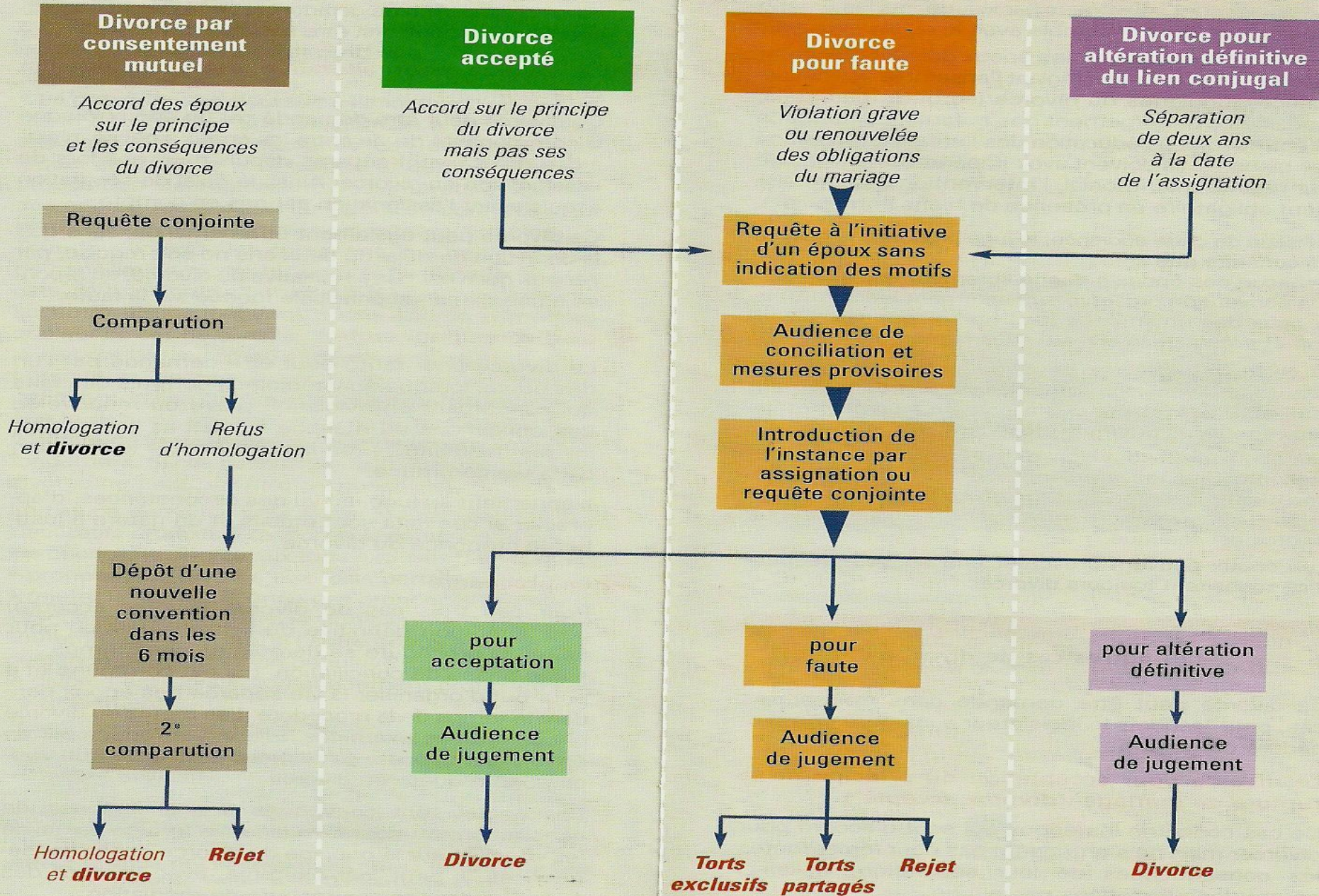
**1. Divorce par
consentement
mutuel**

2. Divorce accepté

3. Divorce pour faute

**4. Divorce pour
altération
définitive du
lien conjugal**

Schéma des procédures de divorces



- Le divorce par consentement mutuel, par lequel les époux s'accordent pour divorcer et règlent tous les effets de leur divorce (répartition des biens, prestation compensatoire, garde des enfants) dans une convention.

- Le divorce sur acceptation du principe de la rupture du mariage, par lequel les époux parviennent à un accord pour divorcer mais ne sont pas d'accord sur les effets (sur la garde des enfants par exemple). Dans ce cas, c'est le juge (le Juge aux Affaires Familiales) qui règle les effets du divorce dans son jugement.

- Le divorce pour faute. Dans cette hypothèse, un époux introduit une demande en divorce sans l'accord de l'autre en prouvant la faute de ce dernier, c'est-à-dire un manquement aux devoirs du mariage. Cette procédure est souvent plus longue et plus coûteuse. Comme les époux s'opposent en tout point, le juge va devoir solliciter davantage d'expertises qui ont nécessairement un coût !

- Le divorce pour altération définitive du lien conjugal.
C'est la cause la plus novatrice depuis le 1er janvier 2005.
Dans cette hypothèse, l'époux qui ne vit plus avec son conjoint depuis au moins deux ans, peut demander le divorce sans que l'autre époux puisse s'y opposer.

